**1ER FESTIVAL INTERNATIONAL**

 **SCENES EN BOUCLE / FISEB**

**Les 31 mai, 1er,2 et 3 juin 2023**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**FICHE 1/ Pièce de théâtre : Troupe Française**

**à retourner au plus tard le 28 février 2023**

**Par mail :** **ciescenesenboucle@gmail.com**

**Par courrier : Compagnie Scènes en Boucle**

 **253 route du Bourg Joly**

 **76480 St Pierre de Varengeville France**

Nom de la troupe :

Adresse de la troupe :

Nom du responsable :

Nom et coordonnées du contact de la troupe :

Téléphone :

Adresse mail :

N° affiliation FNCTA :

Fiche de renseignements artistiques : **Pièce de théâtre**

* Nom de la pièce :
* Genre de la pièce :
* Durée de la pièce :
* Synopsis de la pièce :
* Nombre de personnes (maxi 10 personnes) :
* Nom, prénom de chaque comédien et son rôle dans la pièce et nom, prénom et fonction des autres accompagnants (régisseur, metteur en scène)

|  |  |
| --- | --- |
| ***NOM Prénom*** | ***Rôle ou fonction*** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**Pièces obligatoires à fournir**

* Une captation vidéo complète par courrier, clé USB ou un lien pour voir la pièce en intégralité, lisible par tout ordinateur.
* Un minimum de 5 photos du spectacle.
* Le plan-feu de la pièce.
* Tous droits autorisant à jouer la pièce.
* Assurance responsabilité civile.
* Autorisation écrite de cession de droit à l’image (imprimé joint à remplir).

**DATES LIMITES** :

* **Mise en ligne : 30 décembre 2022.**
* **Réception dossier : 28 février 2023.**
* **Réponse aux troupes : au plus tard 20 mars 2023.**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DELAI NE SERA PAS RETENU.**

**Règlement FISEB 2023 Théâtre**

**Art.1 :** L’inscription sous–entend l’adhésion à tous les articles de ce règlement.

**Art.2 :** La compagnie Scènes en Boucle organise un festival de théâtre, musiques du monde et arts des rues, ouvert aux compagnies amateures. Toutefois, la compagnie se réserve le droit d’inviter des compagnies ou de sélectionner des spectacles d’une troupe non affiliée à la FNCTA, voire professionnelle.

**Art.3 :** La sélection des spectacles est faite par un jury de personnes souverain.

Le spectacle présenté devra correspondre à l’enregistrement, notamment en ce qui concerne le décor et les costumes. Si des changements interviennent, en aviser le plus rapidement possible le comité d’organisation (exemple, changement de comédien).

L’organisateur pourra si besoin, vous trouver des éléments de décors dans la mesure du possible.

**Art.4** : **Il sera demandé à chaque troupe sélectionnée de nous proposer la lecture d’un texte en lien avec son pays de provenance d’une durée d’environ 30 minutes. Celle-ci se fera le samedi après-midi, lors des arts des rues.**

**Art.5** : **Les conditions d'accueil :** La compagnie Scènes en Boucle assure les repas de chaque compagnie sélectionnée le mercredi 31 mai au soir, le jeudi 1er juin midi et soir, le samedi 03 juin midi et soir. En outre, la compagnie vous propose de participer à une soirée dînatoire entre comédiens, musiciens et bénévoles le vendredi 02 juin au soir. Enfin, pour le vendredi 02 juin en journée, une visite de Rouen sera effectuée avec un quartier libre.

L’organisateur prendra en charge également :

* Le transfert depuis Aéroport/ St Pierre de Varengeville (aller-retour). Seuls les aéroports de Paris CDG, Paris Orly, Beauvais Tillé et Caen Carpiquet sont acceptés.
* Le transfert depuis gare de train/ St Pierre de Varengeville (aller-retour). Seules les gares de Rouen RD, les gares de Paris sont acceptées.

Par ailleurs, les festivaliers pourront être hébergés en famille d’accueil. Une somme de 150€ (cent cinquante euros) sera allouée aux troupes sélectionnées.

**Art.6 :** Une même compagnie peut proposer plusieurs dossiers de candidature pour des spectacles différents. Toutefois, un seul spectacle par compagnie pourra être retenu.

**Art.7 :** Le choix de la pièce est libre. Elle doit avoir été déjà créée et jouée.

**Art.8 :** Le choix du jury est sans appel.

**Art.9 :** L’acceptation de la date de la représentation par la compagnie retenue est ferme et définitive à moins d’un cas de force majeure. Les dates de spectacles étant définies, elles ne pourront être modifiées en cas d’indisponibilité de la troupe à la date proposée.

**Art.10** : Les troupes doivent s’adapter aux conditions techniques d’installation. Merci de nous fournir les fiches techniques et plans de feux conformes.

**Art.11 :** Les compagnies doivent fournir tout document nécessaire à la communication (photos libres de tout droit, affiches, programmes, textes courts, textes longs, biographies, notes d’intentions etc.).

**Art.12 :** La déclaration et lepaiement des droits autorisant à jouer la pièce est à la charge de l’organisateur. Merci de nous faire parvenir l’autorisation de jouer la pièce. En cas de désistement de la part de la compagnie, tous droits autorisant à jouer la pièce seront à la charge de la compagnie. Les déclarations doivent se faire en amont des représentations. En cas de déclaration tardive, les pénalités de retard ne seront pas prises en charge.

**Art.13 : L’objectif du festival sont les rencontres au travers de la diversité culturelle artistique théâtrale et musicale de chacun.** Pour maintenir ces échanges, il est souhaitable que les compagnies sélectionnées assistent aux autres spectacles programmés dans le cadre du FISEB sous réserve de places libres.

**Autorisation de droit à l’image**

(Diffusion, publication, reproduction ou commercialisation)

Nous soussignés (troupe) ………………………………………………………..

Demeurant*…………………………………………………………………………………….*

 *………………………………………………………………………………………………….*

Autorisons gracieusement l’association Scènes en Boucle 253 route du bourg Joly 76480 St Pierre de Varengeville, France,à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors du festival international Scènes en Boucle (FISEB) qui aura lieu du 31 mai 2023 au 03 juin 2023.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l’image, nous autorisons la Compagnie Scènes en Boucle à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l’association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d’enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l’autorisation s’interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d’utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrons prétendre à aucune rémunération pour l’exploitation des droits visés aux présentes.

Nous garantissons que ni nous, ni le cas échéant une personne que nous représentons, n’est lié par un contrat exclusif relatif à l’utilisation de notre image ou de notre nom.

Pour tout litige né de l’interprétation ou de l’exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à :

Le :

Signature (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »)